

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_005
BUDGET PRINCIPAL 45000 : Vote du compte financier unique de l'exercice 2024

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 18

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Madame Corinne GALEY*

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Thierry LAVIT, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Madame la Vice-Présidente ayant exposé,

Le PLVG a intégré l'expérimentation nationale relative au Compte Financier Unique par délibération du 17 mai 2021 autorisant Monsieur le Président à signer une convention avec la DGFIP, convention signée en date du 27 novembre 2021.

Il s'agit donc d'un document unique qui est soumis, agréant les données principales du Compte Administratif à celles du Compte de Gestion.

Le Compte Financier Unique reprend l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice écoulé. Son résultat reflète la gestion des finances du PLVG de l'exercice 2024.

Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2023 reportés		183 343,82		132 789,06		316 132,88
Opérations de l'exercice	622 212,53	624 980,87	250 941,37	213 876,49	873 153,90	838 857,36
Total	622 212,53	808 324,69	250 941,37	346 665,55	873 153,90	1 154 990,24
Résultat de clôture		186 112,16		95 724,18		281 836,34
Restes à réaliser						
Total cumulé	622 212,53	808 324,69	250 941,37	346 665,55	873 153,90	1 154 990,24
Résultats définitifs		186 112,16		95 724,18		281 836,34

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver le Compte Financier de l'exercice 2024.

M. le Président n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- donne acte de la présentation faite du compte financier tel que figurant dans le document compte financier unique 2024 ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_006
BUDGET ANNEXE GEMAPI 45001 : Vote du compte financier unique de l'exercice 2024

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 18

trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la présidence de Madame Corinne GALEY

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelynne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Thierry LAVIT, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de réception de l'AR: 08/04/2025
065-200042851-AB_2025_04-BF
A G E D I

2025_006

Madame la Vice-Présidente ayant exposé,

Le PLVG a intégré l'expérimentation nationale relative au Compte Financier Unique par délibération du 17 mai 2021 autorisant Monsieur le Président à signer une convention avec la DGFIP, convention signée en date du 27 novembre 2021.

Il s'agit donc d'un document unique qui est soumis, agréant les données principales du Compte Administratif à celles du Compte de Gestion.

Le Compte Financier Unique reprend l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice écoulé. Son résultat reflète la gestion des finances du budget annexe GEMAPI de l'exercice 2024.

Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2023 reportés		741 849,73		697 907,06		1 439 756,79
Opérations de l'exercice	2 224 613,23	2 272 341,94	1 962 129,35	1 403 091,63	4 186 742,58	3 675 433,57
Total	2 224 613,23	3 014 191,67	1 962 129,35	2 100 998,69	4 186 742,58	5 115 190,36
Résultat de clôture		789 578,44		138 869,34		928 447,78
Restes à réaliser			123 490,08		123 490,08	
Total cumulé	2 224 613,23	3 014 191,67	2 085 619,43	2 100 998,69	4 310 232,66	5 115 190,36
Résultats définitifs		789 578,44		15 379,26		804 957,70

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver le Compte Financier de l'exercice 2024.

M. le Président n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- donne acte de la présentation faite du compte financier tel que figurant dans le document compte financier unique 2024 ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de réception de l'AR: 08/04/2025
065-200042851-AB_2025_04-BF
A G E D I

2025_006

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_007
BUDGET ANNEXE SPANC 45002 : Vote du compte financier unique de l'exercice 2024

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 18

trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la présidence de Madame Corinne GALEY

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelynne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Thierry LAVIT, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de réception de l'AR: 08/04/2025
065-200042851-AB_2025_01-BF
A G E D I

2025_007

Madame la Vice-Présidente ayant exposé,

Le PLVG a intégré l'expérimentation nationale relative au Compte Financier Unique par délibération du 17 mai 2021 autorisant Monsieur le Président à signer une convention avec la DGFIP, convention signée en date du 27 novembre 2021.

Il s'agit donc d'un document unique qui est soumis, agrégeant les données principales du Compte Administratif à celles du Compte de Gestion.

Le Compte Financier Unique reprend l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice écoulé. Son résultat reflète la gestion des finances du SPANC de l'exercice 2024.

Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2023 reportés				34 290,49		34 290,49
Opérations de l'exercice	101 899,39	142 509,34	6 166,66		108 066,05	142 509,34
Total	101 899,39	142 509,34	6 166,66	34 290,49	108 066,05	176 799,83
Résultat de clôture		40 609,95		28 123,83		68 733,78
Restes à réaliser			15 264,00		15 264,00	
Total cumulé	101 899,39	142 509,34	21 430,66	34 290,49	123 330,05	176 799,83
Résultats définitifs		40 609,95		12 859,83		53 469,78

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver le Compte Financier de l'exercice 2024.

M. le Président n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- donne acte de la présentation faite du compte financier tel que figurant dans le document compte financier unique 2024 ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de reception de l'AR: 08/04/2025
065-200042851-AB_2025_01-BF
A G E D I

2025_007

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_008
BUDGET PRINCIPAL 45000 : Affectation des résultats 2024

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Compte Financier 2024, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

• **Section de fonctionnement :**

· Résultat des opérations de l'exercice 2024 : excédent 2 768,34 euros
· Excédent de fonctionnement antérieur 2023 : 183 343,82 euros
· Résultat 2024 de fonctionnement cumulé : excédent..... 186 112,16 euros

• **Section d'investissement :**

· Résultat des opérations de l'exercice 2024 : solde..... - 37 064,88 euros
· Excédent d'investissement antérieur 2023 : 132 789,06 euros
· Résultat 2024 cumulé : excédent 95 724,18 euros
· Reste à réaliser de l'exercice 2024 : (dépenses)..... 0,00 euro
· Reste à recevoir de l'exercice 2024 : (recettes)..... 0,00 euro
· Résultats 2024 d'investissement cumulé : excédent 95 724,18 euros

Monsieur le Président demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation des résultats.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide des affectations suivantes :

- inscription au **budget principal 2025** comme suit :

Report à nouveau section investissement
créditeur (R001) recettes BP 2025..... 95 724,18 euros

Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025
(report crééditeur 002) : recettes 186 112,16 euros

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_009
BUDGET ANNEXE GeMAPI 45001 : Affectation des résultats 2024

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Compte Financier 2024, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

• **Section de fonctionnement :**

- . Résultat des opérations de l'exercice 2024 : excédent 47 728,71 euros
- . Excédent de fonctionnement antérieur 2023 : 741 849,73 euros
- . Résultat 2024 de fonctionnement cumulé : excédent..... 789 578,44 euros

• **Section d'investissement :**

- . Résultat des opérations de l'exercice 2024 : solde..... - 559 037,72 euros
- . Excédent d'investissement antérieur 2023 : 697 907,06 euros
- . Résultat 2024 cumulé : excédent138 869,34 euros
- . Reste à réaliser de l'exercice 2024 : (dépenses)..... 123 490,08 euros
- . Reste à recevoir de l'exercice 2024 : (recettes)..... 0,00 euro
- . Résultats 2024 d'investissement cumulé (avec RAR) : excédent 15 379,26 euros

Monsieur le Président demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation des résultats.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide des affectations suivantes :

- inscription au **budget annexe GeMAPI 2025** comme suit :

Report à nouveau section investissement
crédeur (R001) recettes BP 2025..... 138 869,34 euros

Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025
(report crédeur 002) : recettes 789 578,44 euros

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_010
BUDGET ANNEXE DU SPANC 45002 : Affectation des résultats 2024

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Compte Financier 2024, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

• **Section de fonctionnement :**

- . Résultat des opérations de l'exercice 2024 : excédent 40 609,95 euros
- . Déficit de fonctionnement antérieur 2023 : 0,00 euro
- . Résultat 2024 de fonctionnement cumulé : 40 609,95 euros

• **Section d'investissement :**

- . Résultat des opérations de l'exercice 2024 : solde - 6 166,66 euros
- . Excédent d'investissement antérieur 2023 : 34 290,49 euros
- . Résultats 2024 cumulé : excédent 28 123,83 euros
- . Reste à réaliser de l'exercice 2024 : (dépendances)..... 15 264,00 euros
- . Reste à recevoir de l'exercice 2024 : (recettes) 0,00 euro
- . Résultats 2024 d'investissement cumulé (avec RAR) : excédent 2 859,83 euros

Monsieur le Président demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation des résultats.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide des affectations suivantes :

- inscription au **budget annexe SPANC 2025** comme suit :

Report à nouveau section investissement
crédeur (R001) recettes BP 2025..... 28 123,83 euros

Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2025
(report crédeur 002) : 40 609,95 euros

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_011
BUDGET : Contributions des membres au budget principal et budget annexe GeMAPI du PLVG

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis
CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY,
Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO,
Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël
PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE,
Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe
BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu
CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET,
Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc
RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES,
Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël
CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette
HOURNE-RAOUBET, Evelynne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie
LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme
LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD,
Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard
SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025
065-200042851-2025_011-DE
A G E D I

2025_011

Monsieur le Président rappelle que le budget du PLVG comporte en recettes de fonctionnement les contributions annuelles des membres du PLVG.

L'article 10 des statuts du syndicat précise que « *le calcul de la contribution financière des membres aux dépenses de fonctionnement des missions du PLVG est effectué selon l'application de la répartition suivante :*

- 50% pour la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
- 50% pour la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves. »

Cette répartition s'applique également à la contribution financière aux dépenses liées à la compétence GeMAPI.

Le budget primitif 2025 du PLVG (budget principal et budget annexe GeMAPI) fait apparaître un besoin de financement de 1 900 000 € réparti comme suit :

- Budget principal = 300 000 €
- Budget annexe GeMAPI = 1 600 000 €

Cela représente pour chaque EPCI membre une contribution globale pour l'année 2025 de 950 000 €.

Il a été convenu avec les deux EPCI, que la contribution de la CCPVG serait appelée en totalité en fonctionnement ; et celle de la CATLP serait répartie entre fonctionnement et investissement comme suit :

- 675 000 € en section de fonctionnement (dont 525 000 € pour la compétence GeMAPI)
- 275 000 € en section d'investissement pour la compétence GeMAPI.

Le conseil, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver les contributions proposées :
 - Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves : 950 000 €
 - Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées : 950 000 €
- Autoriser Monsieur le Président à les mettre en recouvrement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_012

BUDGET : Approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2027

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du vote du budget annexe GeMAPI, un Plan Pluriannuel d'Investissement avait été adopté (délibération 66-2017 du 5 avril 2017) pour la période 2017-2023. Compte tenu de l'arrivée à terme du 1^{er} PPI 2017-2023, du niveau de dépenses (études et travaux) restant à réaliser sur plusieurs années et des changements significatifs apportés (suppression et ajout d'opérations), un nouveau PPI pour la période 2023-2027 avait été adopté le 28 mars 2023 (délibération 16-2023).

Le tableau annexé à la délibération présente le PPI 2023-2027 et détaille les opérations et les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants, en intégrant les opérations du 1^{er} PPI (2017-2023).

Suite à l'exercice budgétaire 2024 et à l'avancement des projets, il est nécessaire de procéder à des modifications qui concernent :

- La modification d'autorisations de programme suite à la finalisation de projets
- La modification de crédits de paiement suite à l'avancement des projets et aux évolutions des calendriers de réalisations
- La modification de certains montants de subvention suite à la notification des aides.

En ce qui concerne **la pluriannualité**, plusieurs **autorisations de programme** (AP) font l'objet de clôture et sont listées ci-dessous dans la présente délibération.

• **Clôture des Autorisations de Programme**

AP 16 : Action 2-2 Etude hydro-météorologique

	Montant AP	Réalisation au 31/12/2024
Dépenses	23 613,00 €	23 613,00 €
Recettes	12 790,38 €	12 790,38 €

AP 17 : Action 2-3 Systèmes d'alerte

	Montant AP	Réalisation au 31/12/2024
Dépenses	57 134,97 €	57 134,97 €
Recettes	<i>Situation antérieure</i>	29 565,61 €
	<i>Modification</i>	-16,00 €
	<i>Situation nouvelle</i>	29 549,61 €

AP 21 : Action 6-3 Etude hydrologique, hydraulique, morphodynamique des Gaves d'Azun et d'Estaing

	Montant AP	Réalisation au 31/12/2024
Dépenses	<i>Situation antérieure</i>	201 022,10 €
	<i>Modification</i>	+ 0,01 €
	<i>Situation nouvelle</i>	201 022,11 €
Recettes	<i>Situation antérieure</i>	131 521,39 €
	<i>Modification</i>	+ 3 738,17 €
	<i>Situation nouvelle</i>	135 259,56 €

AP 23 : Action 6-5 Etude hydrologique, hydraulique, morphodynamique des Gaves de Gavarnie

		Montant AP	Réalisation au 31/12/2024
Dépenses		193 623,97 €	193 623,97 €
Recettes	<i>Situation antérieure</i>	129 082,15 €	129 082,65 €
	<i>Modification</i>	+0,50 €	
	<i>Situation nouvelle</i>	129 082,65 €	

AP 25 : Action 6-7 Etude Rieutort et Ruisseau Blanc

		Montant AP	Réalisation au 31/12/2024
Dépenses	<i>Situation antérieure</i>	167 068,00 €	97 068,00 €
	<i>Modification</i>	-70 000,00 €	
	<i>Situation nouvelle</i>	97 068,00 €	
Recettes	<i>Situation antérieure</i>	68 315,00 €	43 715,00 €
	<i>Modification</i>	-24 600,00 €	
	<i>Situation nouvelle</i>	43 715,00 €	

AP 34 : Action 7-2 Mise en conformité ouvrages hydrauliques système endiguement Lourdes

		Montant AP	Réalisation au 31/12/2024
Dépenses		96 980,44 €	96 980,44 €
Recettes		56 571,93 €	56 571,93 €

AP 40 : Travaux Lac Vert

		Montant AP	Réalisation au 31/12/2024
Dépenses		429 597,47 €	429 597,47 €
Recettes	<i>Situation antérieure</i>	368 055,35 €	400 210,29 €
	<i>Modification</i>	+32 154,94 €	
	<i>Situation nouvelle</i>	400 210,29 €	

AP 49 : Action 5-1 +5-3 : diagnostic de vulnérabilité des communes

		Montant AP	Réalisation au 31/12/2024
Dépenses	<i>Situation antérieure</i>	51 500,00 €	13 500,00 €
	<i>Modification</i>	-38 000,00 €	
	<i>Situation nouvelle</i>	13 500,00 €	
Recettes	<i>Situation antérieure</i>	33 783,33 €	12 375,00 €
	<i>Modification</i>	-21 408,33 €	
	<i>Situation nouvelle</i>	12 375,00 €	

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le PPI 2023-2027, modifié tel que présenté et joint en annexe ;

• De clôturer les autorisations de programme listées dans la présente délibération

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de reception de l'AR: 04/04/2025

065-200042851-2025_012-DE

A G E D I

2025_012

- D'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



N°	OPERATIONS	AP 2025		Réalisation totale au 2017-2024		Crédits de paiement 2025			Crédits de paiement au-delà de 2025		
		Dépenses	Recettes	Dépenses TTC	Recettes	Dépenses TTC	Recettes	Net	Dépenses TTC	Recettes	Net
10	Action 1-1 Repères de crue	43 447,20	27 365,90	43 447,20	24 545,90	0,00	2 820,00	-2 820,00	0,00	0,00	0,00
100	PEP 1-1 - actions sensibilisation	25 000,00	20 000,00	0,00	0,00	15 000,00	6 000,00	9 000,00	10 000,00	14 000,00	-4 000,00
13	Action 1-10 Expo photos et sentier pédagogique	2 952,00	1 871,12	2 952,00	1 290,42	0,00	580,70	-580,70	0,00	0,00	0,00
24	Action 6.6 et action 7.2 Modèle physique sur le cône de déjection du Gave de Cauterets + classement Pierrefitte	628 090,50	368 908,64	580 090,50	139 480,64	41 400,00	229 428,00	-188 028,00	6 600,00	0,00	6 600,00
26	Action 6-8 Etude pour mise en place d'un piège à embâcles en amont de Lourdes	13 623,84	7 856,52	13 623,84	5 676,60	0,00	2 179,92	-2 179,92	0,00	0,00	0,00
28	Action 6.11 Travaux réduction vulnérabilité secteur Clavanté/Concé à Cauterets	280 414,17	154 986,91	280 414,17	129 643,66	0,00	25 343,25	-25 343,25	0,00	0,00	0,00
280	PEP-6-3 AVP et étude réglementaire Clavanté/Concé	200 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	150 000,00	50 000,00
31	Action 6.14 Prévention des Inondations Yse aval	2 601 798,33	1 140 447,97	2 560 398,33	1 100 399,00	41 400,00	28 852,09	12 547,91	0,00	11 196,88	-11 196,88
340	Action 6-2 PEP - AVP et étude réglementaire Lourdes	300 000,00	175 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00	283 000,00	175 000,00	108 000,00
37	Action B 1.4 Etude zones humides	387 507,60	230 645,30	79 059,00	103 816,50	283 041,60	82 271,00	200 770,60	25 407,00	44 557,80	-19 150,80
39	Action B 1.2 Travaux entreprises PPG	1 208 024,64	798 077,41	698 024,64	381 690,01	150 000,00	120 068,60	29 931,40	360 000,00	296 318,80	63 681,20
42	Travaux barrage amont Yse : calamité	260 994,96	202 913,40	260 984,92	202 913,40	10,04	0,00	10,04	0,00	0,00	0,00
43	Action 6.16 (avenant Papi) Bernazau : Calamité	1 228 285,50	693 665,46	1 200 285,50	693 665,46	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00
48	Réaménagement des protections secteur Gave de Pau intermédiaire	33 600,00	11 200,05	33 600,00	11 200,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
490	PEP 5-1, 5-3, 5-4 Diagnostic de vulnérabilité	165 000,00	115 500,00	0,00	0,00	26 000,00	9 100,00	16 900,00	139 000,00	106 400,00	32 600,00
50	Projet de recherche O2H	70 610,57	37 247,19	70 610,57	8 163,68	0,00	29 083,51	-29 083,51	0,00	0,00	0,00
500	PEP 1-2, 2-2, 2-3 - observatoire	108 000,00	78 400,00	41 369,34	0,00	45 630,66	58 800,00	-13 169,34	21 000,00	19 600,00	1 400,00
51	Action 7-2 Classement du système d'endiguement du Riu-Gros	76 884,00	42 518,72	73 232,40	29 711,50	3 651,60	12 807,22	-9 155,62	0,00	0,00	0,00
510	PEP 7-2 AVP et étude réglementaire système d'endiguement du Riu-Gros	50 000,00	29 166,66	0,00	0,00	37 500,00	10 937,50	26 562,50	12 500,00	18 229,16	-5 729,16
52	Etude et travaux de réouverture du Souët dans la traversée de Gaillagos	1 165 825,43	978 333,75	118 465,43	257 306,26	947 360,00	503 078,09	444 281,91	100 000,00	217 949,40	-117 949,40
55	PEP 7-1 AVP et étude réglementaire du système d'endiguement du Cambasque	200 000,00	110 000,00	0,00	0,00	43 200,00	21 700,00	21 500,00	156 800,00	88 300,00	68 500,00
TOTAL DU PPI 2016 à 2027		9 050 058,74	5 374 105,00	6 056 557,84	3 089 503,08	1 679 193,90	1 143 049,88	536 144,02	1 314 307,00	1 141 552,04	172 754,96

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de reception de l'AR: 04/04/2025

065-200042851-2025_012-DE

A G E D I

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_013
Modification des amortissements des immobilisations induites par l'adoption de l'instruction comptable M57 au 1er janvier 2022

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelynne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNÉ, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025
065-200042851-2025_013-DE
A G E D I

2025_013

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2321-2 27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles constituent une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour mémoire, sont considérées comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. La durée des immobilisations corporelles et incorporelles est fixée pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par délibération de l'assemblée délibérante. Les conditions actuelles sur les durées d'amortissements du PLVG ont été modifiées par délibération n° 2019-081 du 12 décembre 2019, puis par délibération n° 2022_022BIS du 02 juin 2022.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, le PLVG a délibéré le 17 mai 2021 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. Cette nouvelle nomenclature introduit des changements en matière d'amortissements des immobilisations impliquant de fixer leur mode de gestion.

Monsieur le Président informe qu'il est rendu nécessaire de renouveler la précédente délibération (2022-022BIS) afin de préciser les durées applicables aux articles comptables introduits par le nouveau référentiel, tout en ajustant si besoin les autres durées d'amortissement pour les rendre fidèles aux durées habituelles d'utilisation.

A. Champ d'application des amortissements

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Conformément à l'article 106 de la Loi NOTRe, les collectivités qui adoptent la nomenclature M57, dont le périmètre d'application initial concernait essentiellement les métropoles, ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L.5217-12-1 du CGCT qui liste les dépenses obligatoires des métropoles. Ainsi le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Dans ce cadre, les communes et leurs établissements publics procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- Des œuvres d'art,
- Des terrains (autres que les terrains de gisement),
- Des frais d'études et d'insertion, suivis de réalisation,
- Des immobilisations remises en affectation ou à disposition
- Des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes),
- Des immeubles non productifs de revenus.

Les communes et leurs établissements publics n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics et leurs réseaux et installations de voirie.

En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour

chaque catégorie de biens, à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans
- Des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur durée maximale de 5 ans
- Des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximale de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec
- Des frais d'insertion amortis sur une durée maximale de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement,

Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Dans ce cadre, les subventions d'équipement versées faisant l'objet d'une neutralisation, il est proposé au Conseil Syndical d'amortir les subventions d'équipement versées en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur versement.

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissements correspondent à la durée probable d'utilisation.

Il est proposé de voter les durées d'amortissement conformément au tableau ci-dessous.

Ces durées d'amortissement correspondent aux durées habituelles d'utilisation des biens concernés.

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Type de matériel (à titre indicatif)	Compte d'amortissement associé
Immobilisation incorporelles				
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans	Toutes les études visant à la réalisation de travaux d'investissement. Dans le cas contraire, utiliser le compte 617 (fonctionnement)	28031
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans <i>(durée max autorisée en cas de réussite du projet)</i>	Dépenses relatives à l'effort de R&D réalisé par les moyens propres de la collectivité	28032
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans	Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés (JO, BOAMP) <i>Nb : les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au 6231</i>	28033
204xx1	Subventions d'équipement versées pour le financement de	5 ans <i>(1 an si</i>	Biens mobiliers, matériel études	2804xx1

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de reception de l'AR: 04/04/2025

065-200042851-2025_013-DE

A G E D I

2025_013

	biens mobiliers, matériels ou études	<i>neutralisation)</i>		
--	--------------------------------------	------------------------	--	--

204xx2	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou infrastructures	30 ans (1 an si <i>neutralisation</i>)	Bâtiments et installations	2804xx2
204xx3	Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	40 ans (1 an si <i>neutralisation</i>)	Projets infrastructures	2804xx3
2041482	Subventions d'équipements-Autres communes	5 ans (1 an si <i>neutralisation</i>)	Bâtiments et installations	2804xx8
2051 (M57 et M49)	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans	Logiciels bureautique, logiciels de gestion, identité visuelle	28051
2051 (M57 et M49)	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans	Site internet, licences, progiciels métiers et système d'informations (SIG, RH)	28051
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans		28088
Immobilisations corporelles				
2121	Plantations	15 ans	Plantations d'arbres et d'arbustes hors travaux de régénérations de forêts (compte 2117)	28121
21351	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	10 ans	Aménagement des bâtiments publics (second œuvre, cloisonnements, menuiseries, matériel électrique, ...)	281351
2145	Construction sur sols d'autrui	10 ans		
215731	Matériel roulant	7 ans	Matériel roulant divers < 3,5 tonnes	2815731
215731	Matériel roulant	10 ans	Epareuse, benne tracteur, remorque, matériel roulant divers > 3,5 tonnes	2815731
215738	Autres matériel et outillages de voirie	10 ans	Grue, treuil, girobroyeur, gros outillage pour atelier	2815738
21578	Outillages et petits matériels	5 ans	Petit matériel et outillage autre que voirie	281578
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 an	Petit outillage à main, boîtes à outils complète, escabeau, ...	28158
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	5 ans	Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/ circulaire, disqueuse), compresseur, souffleur, broyeur, tronçonneuse, débroussailleuse, winch, treuil,	28158
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	10 ans	Machines et outillages d'atelier (scie à ruban), outils à force pneumatique, échafaudage...	28158
2181		10 ans	Montant des installations	28181

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
 Date de réception de l'AR: 04/04/2025
 065-200042851-2025_013-DE
 A G E D I

	agencements et aménagements divers		générales, agencements et aménagements divers incorporés dans les bâtiments loués (la collectivité n'est pas propriétaire)	
2182 (M49)	Autres matériels de transport	10 ans	Voitures, utilitaires, minipelle	28182
21828	Autres matériels de transport	10 ans	Voitures, utilitaires, minipelle	281828
21828	Autres matériels de transport	15 ans	Camion, polybenne, tracteur	281828
2183 (M49)	Autres matériels de bureau et matériels informatiques	5 ans	Serveurs et équipements réseaux, tablettes, ordinateurs, écrans, claviers, imprimantes, photocopieur	28183
21838	Autres matériels informatiques	5 ans	Serveurs et équipements réseaux, tablettes, ordinateurs, écrans, claviers, imprimantes, photocopieur	281838
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans	Chaises, fauteuils, bureaux, tables, caissons, vestiaires, armoires, vitrines, kakemonos,...	281848
2185	Matériel de téléphonie	2 ans	Téléphones portables, fixes	28185
2185	Matériel de téléphonie	5 ans	Serveurs téléphoniques	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 ans	Petits électroménagers (micro-ondes, bouilloires, cafetières, ventilateurs, radiateur,)	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans	Gros électroménager (réfrigérateur, lave linge), matériel topographique, audio, hifi, caméra, drone, appareil photo,	28188
Biens de faible valeur				
Tous	Biens d'un montant < à 1 000 € HT	1 an		

B. Amortissement au prorata temporis en M57

S'agissant du calcul de l'amortissement de manière linéaire avec application du prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, le PLVG calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1^{er} janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien). L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service. Ainsi la date de début d'amortissement d'un bien acquis par deux mandats successifs sera celle du dernier mandat.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de reception de l'AR: 04/04/2025

065-200042851-2025_013-DE

A G E D I

2025_013

prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2022, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur, etc). La mise en œuvre de cette simplification fait l'objet d'une délibération listant les catégories de biens concernés (le principe de permanence des méthodes comptables impose une harmonisation des modalités d'amortissement pour une même catégorie de bien).

Dans ce cadre il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de **1 000 € HT** et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que les biens de faible valeur soient amortis en une annuité unique.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2025, la mise à jour de la délibération n°2022_022BIS du 02 juin 2022,
- D'adopter les durées d'amortissements conformément au tableau présenté ci-dessus pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2025,
- D'adopter l'application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022, y compris pour des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1 000 € HT),
- De conserver les durées d'amortissement antérieurement appliquées au PLVG dans le cadre de l'instruction M14 (délibération n°2019-081 puis n°2022_022BIS) pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2022,
- D'étendre ces dispositions au budget annexe du SPANC géré en nomenclature M49, et correspondant à un service public industriel et commercial.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Thierry LAVIT'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Pays de Lourdes' at the top and 'Agglomération du Vallée des Gaves' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, possibly a church or a town hall.

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_014
Ajustement et apurement des différences entre l'état de la dette de l'ordonnateur et du comptable (budget principal 45000)

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelynne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNÉ, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025
065-200042851-2025_014-DE
A G E D I

2025_014

Un rapprochement entre l'état de la dette de l'ordonnateur et le solde du compte 1641 tenu par le comptable a révélé une différence d'un montant de 931,28€ sur le budget principal PLVG 45000.

Les recherches entreprises n'ont pas permis de déterminer la ou les origines de cette différence qui est manifestement antérieure à l'exercice 2013.

La régularisation doit être enregistrée via le compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé. L'écriture non budgétaire qui sera comptabilisée par le SGC est la suivante:
débit compte 1641 : 931,28€ par crédit du compte 1068 : 931,28€.

Le compte 1068 étant mouvementé, l'autorisation du Conseil Syndical est nécessaire.

Cette opération est neutre sur les résultats d'investissement et de fonctionnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tome I -titre III chapitre 3 de l'instruction budgétaire et comptable M57

VU l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

CONSIDÉRANT que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice ,

CONSIDÉRANT que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

CONSIDÉRANT que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide de:

- Autoriser le comptable public à créditer de 931,28€ le compte 1068 pour régulariser le solde du compte 1641 sur le budget principal du PLVG 45000.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_015
Fongibilité des crédits budget principal et budget annexe GEMAPI

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Cela permettrait notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération n°2021-021 en date du 17 mai 2021, relative à la mise en place anticipée de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide de :

- Procéder, pour l'année 2025, pour le budget principal et le budget annexe GEMAPI (relevant de l'instruction M57), à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section budgétaire,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_016
Constitution d'une régie d'avances

**Délégués en exercice
: 29**

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20/03/2025 ;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu par le conseil syndical :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie d'avances pour menus achats au sein du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), pôle ressources et moyens ;

ARTICLE 2 - Cette régie est installée au siège du PLVG, 4 rue Edmond Michelet, 65100 Lourdes ;

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes de fonctionnement et d'investissement :

1) Fournitures de petit équipement	1) Compte d'imputation : 60632	Plafond : 500 €
2) Vêtements de travail	2) Compte d'imputation : 60636	Plafond : 1000 €
3) Fournitures administratives	3) Compte d'imputation : 6064	Plafond : 500 €
4) Achat autre matière et fourniture	4) Compte d'imputation : 6068	Plafond : 500 €
5) Documentation générale et technique	5) Compte d'imputation : 6182	Plafond : 500 €
6) Voyages, déplacements et missions	6) Compte d'imputation : 6251	Plafond : 1000 €
7) Droits d'utilisation – informatique en nuage	7) Compte d'imputation : 65811	Plafond : 500 €
8) Autre matériel informatique	8) Compte d'imputation : 21838	Plafond : 500 €
9) Autre matériel de bureau et mobiliers	9) Compte d'imputation : 21848	Plafond : 500 €
10) Téléphonie	10) Compte d'imputation : 2185	Plafond : 500 €

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

1° : carte bancaire ;

2° : virement ;

ARTICLE 6 – Le paiement de la régie d'avances des frais de déplacements (transport, hébergement), engagés pour les déplacements des agents du PLVG sera autorisé sous réserve de la signature préalable d'un ordre de service signé de la direction du PLVG ;

ARTICLE 7 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DGFIP des Hautes-Pyrénées ;

ARTICLE 8 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination ;

ARTICLE 9 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 6 000 € ;

ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par trimestre.

ARTICLE 11 - Le régisseur ne percevra pas une indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 - Le Président et le comptable public assignataire SGC de Tarbes sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_017
BUDGET PRINCIPAL 45000 : Vote du budget primitif 2025

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Monsieur le Président indique que le projet de budget primitif 2025 du budget principal du PLVG porte sur un montant global de 1 408 243,87 € et traduit les orientations budgétaires débattues lors du conseil syndical du 06 mars 2025.

Ce projet présenté en annexe se répartit comme suit :

En section de Fonctionnement,

il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 890 521,80 €.

En section d'Investissement,

il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 517 722,07 €.

Globalement,

le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 408 243,87 €.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du PLVG.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_018
BUDGET ANNEXE GEMAPI 45001 : Vote du budget primitif 2025

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Monsieur le Président rappelle que le projet de budget primitif 2025 du budget annexe lié à la compétence GeMAPI porte sur un montant global de 6 437 140,39 € et traduit les orientations budgétaires débattues lors du conseil syndical du 06 mars 2025.

Ce projet présenté en annexe se répartit comme suit :

En section de Fonctionnement,

il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 433 185,53 €

En section d'Investissement,

il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 003 954,86 €

Globalement,

le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 437 140,39 €.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget annexe GeMAPI.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Thierry Lavit', written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem of a castle or church tower, surrounded by the text 'Pays de Lourdes' at the top and 'des Vallées des Gaves' at the bottom, with a small star on the right side.

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du jeudi 03 avril 2025**

N° 2025_019
BUDGET ANNEXE du SPANC 45002 : vote du budget primitif 2025

Délégués en exercice
: 29

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 19

*trois avril deux mille vingt-cinq à 18h30 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie de Lourdes sous la
présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Pierre CABARROU, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Louis CAZAUBON, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Gilbert GRAVELEINE, Francis LAFON-PUYO, Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Christophe MENGELLE, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Claude PIRON, Marc PITIE, Marie PLANE, Cécile PREVOST, Raymond THEIL, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES

Représentés: Jean-Baptiste RAMON représenté par Gaëlle VALLIN

Présents sans droit de vote :

Excusés: Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Audrey BOYRIE, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Mohamed DILMI, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Serge LAGUIBEAU, Loïc RIFFAULT, Virginie TEXIER

Absents: Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Eric CASTAGNE, Pierre DARRE, Ginette HOURNE-RAOUBET, Evelynne LABORDE, Yvette LACAZE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Jacques MATA, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Paul SADER, Bernard SOUBERBIELLE

Secrétaire de séance: Marie PLANE

Monsieur le Président rappelle que le projet de budget primitif 2025 du budget annexe du SPANC des Vallées des Gaves porte sur un montant global de 239 237,05 € et traduit les orientations budgétaires débattues lors du conseil syndical du 06 mars 2025.

Ce projet présenté en annexe se répartit comme suit :

En section de Fonctionnement,

il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 162 456,61 €

En section d'Investissement,

il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 76 780,44 €

Globalement,

le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 239 237,05 €

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical que le conseil d'exploitation a été consulté et a rendu un avis favorable sur ce budget.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget annexe du SPANC.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT

